

Bureau du 2 juillet 2007

Décision n° B-2007-5364

commune (s) : Saint Genis les Ollières - Sathonay Camp - Vernaison

objet : **Echange de trois terrains départementaux situés avenue Marcel Mérieux à Saint Genis les Ollières avec deux terrains communautaires situés avenue du Boutarey à Sathonay Camp et route de Lyon à Vernaison**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir en vue de l'aménagement d'un giratoire entre la rue du Guillot, la rue Kayser et l'avenue Marcel Mérieux ainsi que de l'élargissement de cette voie à Saint Genis les Ollières, trois parcelles de terrain appartenant au département du Rhône couvrant les superficies respectives de 245 mètres carrés, 162 mètres carrés et 204 mètres carrés, cadastrées sous les numéros 160 et 239 de la section AP et 251 de la section AB.

Suivant l'accord intervenu avec le département du Rhône, la Communauté urbaine se proposerait de lui céder en échange deux parcelles de terrains désignées ci-après :

- l'une située avenue du Boutarey à Sathonay Camp d'une superficie de 50 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrale n° 147 de la section AC et qui est destinée à l'aménagement d'un giratoire à l'angle des routes départementales 1 et 144,

- l'autre située route de Lyon (RD 15) à Vernaison d'une superficie de 298 mètres carrés cadastrée sous le numéro 62 de la section AC et qui est destinée à l'aménagement de la RD 15.

Aux termes du compromis d'échange qui est soumis au Bureau, les conditions de cette transaction, admises par les services fiscaux, interviendraient moyennant le versement par la Communauté urbaine au profit du département du Rhône, d'une soulte de 23 907 € ;

Vu ledit compromis d'échange ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'échange de trois terrains départementaux situés avenue Marcel Mérieux à Saint Genis les Ollières avec deux terrains communautaires situés avenue du Boutarey à Sathonay Camp et route de Lyon à Vernaison.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Cet échange fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour la partie acquise, évaluée à 25 455,00 €, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - opération 1066 - et en recettes : compte 775 300 - fonction 822 - opération 1066,

- pour la partie cédée, la valeur historique évaluée à 2 219,30 €, en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 - opération 1066 - et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération 1066,

- pour la soulte en dépenses : 23 907,00 € - compte 211 200 - fonction 822 - opération 1066,

- pour moins-value : différence sur réalisation, 671,30 € en dépenses : compte 192 000 - fonction 01 - et en recettes : compte 776 100 - fonction 01.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1066 le 10 janvier 2007 pour 1 400 000,00 €. Les montants en dépenses comme en recettes seront à inscrire au budget 2007. Pour les frais d'actes notariés à hauteur de 1 140,00 € - compte 211 200 - fonction 822 - opération 1066.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,